

Projet de Schéma de Développement de l'Espace régional Soirée-débat autour du projet de S.D.E.R.

Halle de Han, Tintigny, le 17 décembre 2013

Synthèse

Les 58 participants (élus, membres de CCATM et de CLDR, acteurs locaux, citoyens...) reçoivent un exemplaire du projet de SDER et un lexique des principaux mots-clés.

La structure de la soirée est organisée autour de quatre débats précédés chacun d'une présentation générale des objectifs et des mesures proposées dans le projet :

- la structure territoriale
en introduction : un rappel du contenu du document, le chapitre sur la structure territoriale.
- le pilier I – le logement et l'implantation des services
en introduction : un rappel des objectifs liés à la problématique des logements et des services et les mesures qui y sont liées, ainsi que l'encart sur les territoires ruraux.
- le pilier II – l'économie
en introduction : les objectifs liés au développement d'activités économiques, les mesures qui y sont liées ainsi que l'encart sur le tourisme.
- le pilier III – la mobilité
en introduction : les objectifs liés à la mobilité et les mesures qui y sont liées. Le quatrième débat était aussi ouvert aux autres thématiques, notamment celles du pilier IV.

Les différents exposés introductifs, présentés par Danièle Antoine, administrateur-délégué de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, et Patrice Collignon, directeur de l'association Ruralité-Environnement-Développement, proposent une lecture transversale de quelques objectifs et de leurs mesures correspondantes. Cette sélection a été opérée en vertu de leur importance par rapport aux spécificités du territoire de la province du Luxembourg, territoire rural, peu dense et caractérisé par un maillage de villages, de bourgs et de villes petites et moyennes.

Le lexique des mots-clés rédigé sur base des éléments figurant dans le projet de SDER est joint en fin de cette synthèse. Ce lexique, non officiel, a été préparé en vue de faciliter la compréhension des enjeux.

Il est rappelé que les objectifs de la soirée sont d'aider les citoyens dans leur réflexion, en les invitant à être constructifs et concrets dans leurs contributions. Il est important de relever les points positifs comme de soulever les ambiguïtés du texte. Il est conseillé d'éviter le combat ville/campagne ou l'opposition de la province de Luxembourg aux autres provinces.

Un compte-rendu de la soirée sera envoyé à chaque participant ainsi qu'au Cabinet du Ministre Henry et aux communes du territoire d'action de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.

Le rapport ci-dessous reprend, en les synthétisant et en les organisant par thème, les avis ou interrogations des participants.

DU SDER

- Quelle sera la valeur du SDER dans les prises de décision ?
- Comment le SDER sera-t-il appliqué ? L'enjeu qui y apparaît est bien de construire dans les centres, mais cela correspond-il aux souhaits des habitants ? Ce principe de densification sera-t-il appliqué à la lettre ou avec souplesse ?

DES POLES

- La commune de Habay devrait être reprise comme pôle secondaire. Habay présente une gamme de services et un niveau de population significatif par rapport aux caractéristiques locales. Les critères de sélection des pôles et notamment des pôles secondaires devraient être plus explicites, de manière à identifier les raisons pour lesquelles Habay n'est pas repris comme pôle secondaire.
- Habay est pourtant situé le long de la ligne de chemin de fer 162, avec la gare de Marbehan. Pourquoi cet aspect n'a-t-il pas été repris alors que le développement de la ligne 162 est souhaité ?
- Lors de la définition des pôles, une pondération a-t-elle été appliquée par rapport à la taille de la province ? Si on veut tenir compte des spécificités de la province de Luxembourg, il faut tenir compte de cette pondération et des problèmes de mobilité.
- La province est un espace polycentrique n'ayant que des pôles secondaires. Y a-t-il une réflexion pour argumenter en faveur d'un renforcement du maillage proposé ?
- Sur le site internet de Réseaulux, il est possible d'avoir accès au diagnostic d'une étude qui a été entreprise sur la province de Luxembourg. Vu que les critères de cette étude étaient différents, les résultats en termes de polarité sont différents. Pour la définition des pôles par exemple, la distance de référence est un élément déterminant.
- Les critères de délimitation des territoires centraux ne sont pas définis, et il n'est donc pas possible de s'exprimer techniquement sur ceux-ci.

DU RAYONNEMENT DE LUXEMBOURG et DE L'AIRE METROPOLITAINE SUD

- Il y a un problème général qui est celui du développement des villes/villages situés à proximité de la frontière luxembourgeoise. Environ 30.000 personnes se rendent quotidiennement au Luxembourg pour y travailler. Cette problématique est complètement oubliée dans le projet de SDER, tant dans la définition des pôles et des aires que pour la mobilité.
- Nous avons un problème spécifique lié aux 30.000 personnes qui passent la frontière quotidiennement.
- Où les jeunes trouveront-ils du travail ? Aujourd'hui 30.000 personnes vont vers le Luxembourg tous les jours. Y aura-t-il encore de nouvelles offres de travail dans la province ?
- Concernant la ligne de train 162, il faudra attendre 2025 avant que des travaux ne soient entrepris. Aujourd'hui, il faut 1h30 pour aller à Namur ! Il faut donc donner une priorité à l'aménagement de la ligne 162.
- Dans la carte de synthèse, l'aire d'influence de l'aire métropolitaine Sud est trop restreinte et devrait être étendue, notamment au regard de la mobilité engendrée par la ville de Luxembourg et de son attractivité.
- Le Grand-Duché de Luxembourg a déjà pris plusieurs mesures de planification de son développement et de la mobilité dont le SDER devrait tenir compte. Par exemple, Belval, avec son université, n'apparaît pas sur les cartes.
- Il faut apporter une réponse au développement polycentrique de Luxembourg qui dépasse largement l'aire proposée dans le projet de SDER. L'aire métropolitaine Sud devrait remonter au moins jusque Libramont. En terme de mobilité, par exemple, on pourrait imaginer un RER qui partirait de Libramont pour désengorger l'autoroute.
- La modification des limites de l'aire métropolitaine Sud est importante si l'on veut tirer pleinement profit de la dynamique du Grand-duché de Luxembourg.

DE LA RURALITE

- Le texte manque de clarté sur la définition des territoires ruraux et est parfois même ambigu, voire contradictoire.
- La ruralité n'est pas un handicap mais plutôt un espace où entreprendre et innover. Une meilleure définition du milieu rural et des territoires ruraux doit être proposée. Lors de la consultation précédente sur les objectifs du SDER, de nombreuses contributions avaient pourtant revendiqué une plus forte ambition pour les territoires ruraux.
- Les territoires ruraux sont définis dans la mesure U3 comme couvrant uniquement des territoires non centraux. Cela paraît peu compatible avec les définitions usuelles de territoires ruraux qui intègrent à minima les villages, bourgs,... et plus généralement les zones situées en dehors des grands centres urbanisés.
- Le projet de SDER apparaît comme le miroir d'un modèle urbain qu'on veut transposer au milieu rural. Or le milieu rural a ses spécificités, un développement spécifique.
- La notion de paysage, particulièrement importante pour le milieu rural, est bien peu présente dans le texte.

DES SPECIFITES PROVINCIALES

- Le document devrait proposer des cartes par province et non pas uniquement une vision de la Wallonie. L'approche régionale proposée, où tout semble acquis pour le nord de la Wallonie, ne fait pas apparaître la valeur de la province de Luxembourg.
- Le projet de SDER apparaît comme une étude universitaire réalisée en vase clos qui ne tient pas compte des spécificités de la province de Luxembourg. Les auteurs ont-ils seulement voyagé dans la Province ?
- La province de Luxembourg est la plus vaste de toute, il semble donc nécessaire de pondérer les données en fonction de sa superficie et de la démographie.

DU DEVELOPPEMENT RURAL et DE LA SUPRA-COMMUNALITE

- Qu'en est-il de l'avenir des communes rurales qui n'ont pas de pôles ? Le projet ne leur donne guère de perspectives.
- Que va apporter le SDER ? Probablement des contraintes supplémentaires aux communes pour l'implantation des logements et le développement de la mobilité. Les moyens suivront-ils ? Les communes ont déjà beaucoup de contraintes à gérer et il faudra encore argumenter de manière plus complexe pour déroger au SDER.
- Les communes qui ont défini ou définiront une stratégie solide, au travers d'un PCDR par exemple, seront mieux armées pour argumenter leurs projets face aux mesures du SDER. L'existence de ces stratégies communales et leurs orientations doivent aussi être prises en compte lors de la définition des territoires centraux.
- La Commune dispose de plusieurs outils comme le PCDR et le schéma de structure qu'elle a tout intérêt à développer. Une commune doit avoir une vision de son développement pour apporter des arguments concernant la mise en œuvre de celui-ci.
- Le SDER devrait spécifier que les orientations prises dans un programme (supra) communal de développement constituent des éléments à prendre significativement en compte lors de la délimitation des territoires centraux, pour l'implantation des services,...

DES TERRITOIRES CENTRAUX, DU LOGEMENT et DES SERVICES

- La commune de Léglise est une des premières communes wallonnes en termes d'augmentation annuelle de la population, plus de 30%, et est répartie en 28 villages. Comment sera-t-il possible d'y développer 80% du logement futur dans seulement deux territoires centraux ?
- La commune de Vaux-sur-Sûre présente une structure identique. On peut aussi citer l'exemple de la commune d'Anthignes, en province de Liège qui est confrontée à la même problématique et qui a décidé de répartir les services de base.
- Une commune peut-elle envisager de construire un équipement collectif (piscine par exemple) en dehors d'un territoire central ?
- Concernant l'offre de services, ne faut-il pas, avant de développer de nouvelles initiatives, d'abord maintenir l'offre existante (la poste par exemple) ?
- La philosophie du texte est un idéal à atteindre, qui est de (re)centraliser les logements et les services. Mais en même temps, il faudra aussi tenir compte des réalisations du passé : il y a des habitants en dehors des territoires centraux.
- Pour le calcul des logements, tiendra-t-on compte du nombre d'habitants actuels ou du potentiel existant ?

DES BASSINS DE VIE

- La province du Luxembourg est en elle-même un bassin de vie où se côtoient plusieurs bassins de vie selon l'angle d'étude (logements, mobilité, santé,...).
- Le problème est d'apporter des réponses concrètes à l'augmentation démographique et à la demande en logements. Il faut apporter une réponse technique et solide pour exister dans le débat.
- Si la carte des bassins de vie représente des lieux d'entente supra-communales pour développer des projets, entre autres économiques, ne risque-t-on pas de voir les petites communes devenir des satellites des pôles principaux ? La gouvernance des bassins de vie devra prévenir ce risque.
- Sur le plan de la fiscalité, comment pourrait-il y avoir une fiscalité harmonieuse, voire partagée, des communes au sein d'un bassin de vie ? C'est une question importante et délicate si les nouvelles zones d'habitat et les implantations économiques sont décidées d'une manière supra-communale.
- L'idée ne semble pas être d'imposer des synergies entre les communes mais de les inciter à prendre l'initiative de se regrouper pour développer des projets et gérer certaines thématiques. Mais lorsqu'on est une commune sans pôle, il n'est pas facile de mobiliser les communes disposant d'un pôle à s'engager dans un partenariat.

DES AIRES RURALES TRANSFRONTALIÈRES

- Quels sont les critères de délimitation des aires rurales transfrontalières ? Comment a-t-on cartographié les aires au-delà de la frontière ? Quels sont les flux qui sont pris en compte ? Y aura-t-il un lien avec les futurs programmes Interreg ?
- Les aires rurales transfrontalières proposées semblent correspondre aux aires d'action des parcs naturels. Pourquoi cette vue « fermée » des choses ?
- Sur le plan rural, il y a d'autres actions/coopérations à mener conjointement (exemple politique de l'eau avec le Luxembourg) que celles indiquées dans le projet de SDER.
- La Gaume n'est pas reprise comme aire transfrontalière avec la Gaume française alors qu'il existe beaucoup d'échanges. Idem pour la vallée de l'Attert.

DES AXES DE DEVELOPPEMENT et DES IMPLANTATIONS ECONOMIQUES

- L'échelle de réflexion doit être plus étendue que le territoire provincial. L'axe lotharingien, donc l'axe nord-sud, est un axe à développer entre Bruxelles et Luxembourg et il n'est pas limité à Namur-Arlon. Le développement de cet axe Nord-Sud permettra au territoire luxembourgeois d'exister, au-delà de l'axe wallon Liège - Hainaut. La N4 est une ligne de flux dont on n'a pas encore exploité tout le potentiel.
- Visuellement sur la carte de synthèse de la structure territoriale, l'axe lotharingien paraît se limiter à l'axe Namur-Luxembourg. Les axes de développement tels que dessinés sur la carte devraient être corrigés pour une meilleure visibilité.
- Sur le plan économique, l'axe Est/Ouest en province de Luxembourg (N89) est oublié alors qu'il permet de rejoindre l'agglomération « Sedan - Charleville-Mézières » de 130.000 habitants et l'agglomération liégeoise.
 - A Paliseul par exemple, on est aussi près de Namur que d'Arlon, de Sedan que de Libramont !
 - La zone le long de la ligne Athus-Meuse est complètement oubliée. Or cette zone, transfrontalière, a aussi des besoins, même si elle est moins peuplée (exemple de Bouillon où la moyenne d'âge de la population est élevée). Il y a des tentatives de certains bourgmestres, à Bièvre par exemple, de dynamiser leur territoire.
 - Entre la Lesse et la Semois, rien ne se fait ! L'axe Gedinne/Dinant est peu développé alors qu'il est très accidentogène. C'est un territoire qui est en dehors de la zone d'attractivité de Luxembourg. Ces communes, même peu peuplées, ne doivent pas être marginalisées mais au contraire mieux associées au futur dessiné par le SDER.
 - Retenir l'axe Charleville-Libramont est une recommandation à prendre en compte. Il permet aussi de relier des aires métropolitaines (Liège / Reims-Paris).
 - L'axe Libramont-Bouillon permet aussi d'accéder aux gares TGV de Sedan et de Charleville-Mézières.
 - Dans la province, en parallèle du développement de l'axe Nord-Sud, il y a nécessité de travailler sur l'axe Est-Ouest pour permettre une meilleure convergence vers la E411 et l'accès aux soins de santé.
- Faut-il revenir au projet de ville nouvelle dans le triangle Libramont-Bertrix-Libin le long de l'axe lotharingien ou privilégier le renforcement du maillage existant ?
- Le Grand-Duché de Luxembourg développe actuellement très fortement la région de Esch/Alzette (implantation d'une université à Belval) et il faut donc aussi anticiper la mobilité vers ce lieu de développement, donc signaler un axe de développement vers Esch-Belval.
- La carte de synthèse indique plusieurs aires étrangères plus lointaines comme Londres, Köln,... mais par contre il n'y est fait aucune mention de la Grande Région.
- Voici quelques années, l'Europe a placé la Wallonie dans une « banane » de développement entre Londres, Bruxelles et l'Allemagne. Cette carte n'apparaît plus dans le document.
- Les TIC participent au développement des territoires. Les axes de développement doivent en tenir compte. Il faut mettre les télécoms au service du développement rural (plateformes de télétravail).
- Il manque une carte des réseaux de télécommunication à haut débit.
- La zone d'activité de Menuchenet, en projet, est située à équidistance de Bertrix, Paliseul et Bouillon et elle peut donc servir à plusieurs polarités. Dans le domaine des déchets par exemple, lors de la localisation des CET, il a été procédé à une étude du territoire en tenant compte de la dispersion de la population. Les résultats en sont l'installation de deux sites à Tenneville et Habay. Ces implantations qui ne sont pas à proximité étroite des plus grands pôles ont néanmoins une légitimité que leur donne une vision supra-communale étudiée en commun. C'est la manière efficiente dont nous intégrons les caractéristiques de notre région rurale pour répondre aux besoins.
- La carte de synthèse montre des axes de réalités différentes : par exemple l'axe Charleroi-Reims est mis en avant alors que c'est davantage un projet qu'une réalité. Il y a un mélange entre des situations projetées et des situations existantes. Or il existe des relations de déve-

loppement entre Liège et Arlon, entre autres pour l'enseignement, et elles ne sont pas traitées dans les cartes.

- Il faudrait dissocier cartes de l'état des lieux et cartes du souhaitable.

DU TOURISME

- On peut s'étonner du statut de pôles touristiques majeurs de Liège ou Charleroi-Mons.
- Sur le plan touristique, ce qui crée la richesse et la valeur ajoutée, c'est le fait de passer au moins une nuit sur le lieu de visite. Or un tiers des nuitées sont localisées en Province de Luxembourg. Cette réalité n'apparaît nulle part. C'est pourtant une donnée importante, d'autant que la province doit faire face actuellement à une légère baisse de la fréquentation due, entre autres, à une offre vieillissante. Reconnus comme pôles majeurs, Liège ou Mons sont plutôt des destinations d'un jour. Il y a donc un hiatus interpellant.
- Certains points d'appui touristique sont indiqués comme tels sur la carte « tourisme » mais ne figurent pas dans la liste des points d'appui touristiques indiqués dans l'encart correspondant (Libin, Houffalize,...).
- Pourquoi les points d'appui touristiques ne sont-ils pas valoriser au même titre que les pôles touristiques (encart) ?
- La vallée de la Sûre n'est pas reprise dans la liste des vallées touristiques (encart) alors que le tourisme y joue un rôle important.

DE L'ENERGIE

- La géothermie exploitée à titre individuel est oubliée dans le texte ; or c'est une énergie d'avenir.

DES RESEAUX et DE LA MOBILITE

- La définition des gares dans la mesure M4. consacrée aux quartiers de gares est interpellante. La gare de Marbehan répond-t-elle à la définition d'une telle gare ? Les gares, celle de Marbehan comme les autres, sont des points de rupture de charge, mais si on s'en tient au texte proposé, Marbehan n'est pas concerné. Or, par des mesures simples (parking, points de convivialité, commerces,...), on pourrait améliorer, là comme ailleurs, la fonctionnalité de la gare et de son quartier.
- Les gares rurales sont-elles marginalisées dans le projet de SDER ? A la lecture de la définition de la mesure M4, il semble que les gares urbaines soient concernées en priorité.
- La ligne ferroviaire Liège-Luxembourg est oubliée dans le texte alors qu'elle permet de relier deux gares TGV.
- Le déplacement à pied ou en vélo dans nos régions n'est pas à appréhender de la même manière que dans les zones densément peuplées. Les objectifs proposés y sont beaucoup plus difficiles à atteindre.

DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- Qu'est-ce qu'un individu seul peut faire ? Comment réagir ? Le plan éolien, suite aux nombreuses remarques, va être revu. Pour le SDER, est-il préférable de réagir en ordre dispersé ou selon un tronc commun ? Comment avoir un avis crédible et suffisamment argumenté pour qu'il soit pris en compte ?
- A côté des citoyens, des structures et associations actives en zones rurales vont aussi remettre un avis.
- Il faudrait, si c'est possible, demander un report du délai de l'enquête publique, les fêtes de fin d'année se trouvant durant la période d'enquête publique ?

- Il est difficile de savoir quels sont l'exploitation et l'impact des remarques émises dans les consultations. Dans le cas présent, il s'agit d'une enquête publique : une meilleure visibilité est donc attendue en matière de résultats.
- Il aurait été agréable pour les communes de recevoir un document plus précis identifiant les éléments les concernant plus particulièrement. Lors de l'enquête publique sur Natura 2000, chaque propriétaire a reçu une information claire et spécifique. Pourquoi les communes ne reçoivent-elles pas un tel document explicatif dans le cadre de l'enquête publique ? Il leur sera difficile de répondre aux questions des citoyens.
- Il faudra être constructif dans les remarques, ne pas hésiter à poser des questions concrètes et formuler des propositions précises d'amendements.
- Parmi les questions d'information auxquelles les réponses ont été apportées en séance :
 - Les Périmètres U correspondront-ils aux noyaux d'habitat, lieu de centralité, territoire central ?
 - Quelle est la valeur de la carte des bassins de vie ?
 - La Province de Luxembourg aura-t-elle droit à un quota d'attribution de nouveaux logements ?
 - Par qui l'étude a-t-elle été réalisée ?
 - Comment le chiffre de 320 000 logements est-il défini ?
 - Y a-t-il eu des consultations préalables à cette enquête publique ?

Attert, le 19 décembre 2013

Lexique de mots-clés tels que définis dans le projet de SDER

<i>Mot</i>	<i>Définition</i>	<i>Page SDER</i>
Territoires ruraux	les villages, hameaux, ensembles résidentiels et terrains situés en dehors des territoires centraux Le milieu rural est multiforme : villages centraux ou non, habitat pavillonnaire périurbain, hameaux, activités économiques, campagnes, ...	p. 116 p. 51
Bourg	Petite ville qui n'a pas le statut de pôle parce qu'elle ne rayonne pas jusqu'aux communes voisines	p. 50
Village central	Village qui répond aux critères de concentration en logements, de présence de services de proximité et de transports en commun	p. 50
Territoire central	= futur « périmètre U » du CoDT Peuvent être des villages centraux, des bourgs ou des pôles. Offrent un potentiel de centralité à conforter par le renouvellement de l'urbanisation, la densification, la mixité Présentent un haut potentiel de développement Pour y maintenir et y développer les services de base, leur population doit être augmentée.	p.14 p. 50 p.113
Pôles	Correspondent à des villes dont le degré d'équipement structurant existant ou potentiel est tel qu'ils sont ou doivent être à même d'assurer les besoins de leur population et des habitants des territoires voisins. Symbolise par extension une aire supra-communale dans laquelle des coopérations et des flux entre communes existent.	p. 14 p. 52
Pôle secondaire	Devrait pouvoir accueillir des services et équipements tels que : des écoles secondaires, un hall sportif, une salle de spectacle, une académie de musique, une bibliothèque, ...	p. 52
Pôle principal	Devrait pouvoir offrir des services et des équipements supplémentaires tels qu'un centre d'enseignement supérieur ou de formation d'adultes, des services décentralisés de l'administration régionale ou fédérale, des équipements sportifs spécialisés, une offre de soin adaptée, ...	p. 52
Pôle majeur et capitale régionale	Devraient pouvoir offrir des services et équipements répondant à des besoins plus exceptionnels tels qu'un centre hospitalier, un centre de congrès, un hall d'exposition, ...	p. 52
Pôles métropolitains	Bruxelles, Liège, Lille et Luxembourg (+ Mons- La Louvière - Charleroi)	p. 54
Bassins de vie	Comportent un ou plusieurs pôles. Ils correspondent aux territoires dans lesquels nous nous déplaçons fréquemment pour accéder à des commerces, services et équipements qui dépassent les besoins de base. Echelle de réflexion supra-communale	p. 59 p. 104
Aires rurales transfrontalières	Regroupent les communes concernées par une coopération avec les partenaires des régions voisines.	p. 59
Aires métropolitaines	S'inscrivent autour des pôles métropolitains (Centre-Bruxelles, Est-Liège, Ouest-Lille et Sud-Luxembourg)	p. 59
Communauté de territoire	Echelle d'un, d'une partie ou de plusieurs bassins de vie. Vise l'utilisation efficace des ressources et sera à cette fin amenée à traiter des thématiques qu'elle déterminera parmi lesquelles pourront figurer les suivantes : assurer une offre suffisante et orienter la localisation en matière de logements ; assurer une offre suffisante et orienter la localisation en matière des services et équipements ; développer l'activité économique endogène et organiser les relations villes-campagne ; organiser la mobilité et l'intermodalité à l'échelle des déplacements fréquents.	p. 104
Services et équipements « structurants »	Les services et équipements « structurants » (installations sportives, administrations, équipements hospitaliers, centres culturels, écoles secondaires, centres commerciaux, ...) rayonnent en général sur plusieurs communes.	p. 19
Service de base	Crèches, écoles primaires, plaines de jeux, épiceries, boulangeries, centre médical, ...	p. 19